

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-09

<u>Nombre de Conseillers</u>		Le dix février deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures,
En exercice	9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Présent(s)	7	<u>Date de convocation</u> : 31 janvier 2025
Absent(s)	2	<u>Date d'affichage</u> : 04 février 2025
Pouvoir(s)	1	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Loïc TARDY.
Vote		<u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Serge PASSERAT.
Pour	8	<u>Procuration(s)</u> : Serge PASSERAT donne pouvoir à Loïc TARDY.
Contre	0	<u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Abstention	0	

Réfection du toit de la mairie
Projet - Demandes de subventions

Monsieur le maire rappelle qu'en juillet 2023 un fort orage de grêle accompagné de puissantes rafales de vent a endommagé le toit du bâtiment mairie-salle polyvalente. Une déclaration de sinistre a été faite et l'expert mandaté par l'assurance a détecté la présence d'amiante sur les toitures. La proposition de règlement des indemnités transmise par l'assureur le 22 janvier dernier s'élève à 99 305.61 €

Monsieur le maire présente le projet de réfection du toit de la mairie qui consiste à procéder au remplacement de la couverture du bâtiment avec désamiantage et réaliser des travaux d'isolation. Le coût estimatif des travaux s'élève à 153 094 €HT (183 712 € TTC)

Monsieur le maire rappelle qu'un marché public de travaux dont le montant est situé entre 40 000 € HT et 5 538 000 € HT doit être passé, a minima, selon la procédure adaptée (MAPA). Il propose d'engager un prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et du conseil régional en fonction de l'éligibilité de l'opération aux différents dispositifs d'aides publiques.

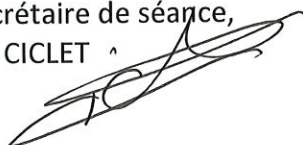
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le principe des travaux de réfection du toit de de la mairie pour un montant HT de 153 094 €.

AUTORISE le maire à rechercher un maitre d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

AUTORISE le maire à solliciter des subventions et **S'ENGAGE** à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser ces travaux de réfection.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

